


Lab.RII

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation

CAHIERS DU LAB.RII
– DOCUMENTS DE TRAVAIL –

N°154

Mai 2007



**POLITIQUE PUBLIQUE
ET CREATION
D'ENTREPRISE**
**UNE ANALYSE CONTEMPORAINE
DU CAPITALISME AMENAGE DE
J. M. KEYNES**

Sophie BOUTILLIER

**POLITIQUE PUBLIQUE ET CREATION D'ENTREPRISE
UNE ANALYSE CONTEMPORAINE DU CAPITALISME AMENAGE DE J. M.
KEYNES**

**PUBLIC POLICY AND BUSINESS CREATION
A CONTEMPORARY ANALYSIS OF J.M KEYNES' APPROACH OF CAPITALISM**

Sophie BOUTILLIER

Résumé – Pendant la crise des années 1930, l'idée fondamentale de J. M. Keynes est de soutenir la demande pour créer des marchés. Aider les pauvres, c'est aider le capitalisme ! Les années de croissance 1950-1970 en ont bénéficié. La crise économique des années remet en cause ce schéma d'intervention, en raison de l'intensification de la concurrence internationale, de l'apparition des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des marchés financiers. Depuis les années 1980, les Etats privilégient la création d'entreprise plutôt que les indemnités de chômage. L'objectif est de créer un cadre propice au développement des affaires, soit de redéfinir le rôle de l'Etat en privilégiant l'offre. Ce texte analyse la politique de création d'entreprise de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne et compare leur classement au regard de l'indicateur du climat des affaires de la Banque mondiale.

Abstract – During the crisis of the 30's, the main idea of J. M. Keynes was based on promoting demand to create new markets. Helping the poor to survive helps capitalism! This policy was instrumental in the economic growth from the 1950's to the 1970's. The economic crisis calls into question this scheme of intervention. The economic and social context had changed: harsh international competition, development of information and communication technologies and financial markets. Since the 1980's, the State has promoted the creation of new enterprises in order to reduce unemployment. This paper analyses the policies for setting up businesses in France, the United-Kingdom and Germany and compares their ranking according to the World Bank's business climate indicators.

**POLITIQUE PUBLIQUE ET CREATION D'ENTREPRISE
UNE ANALYSE CONTEMPORAINE DU CAPITALISME AMENAGE DE J. M.
KEYNES**

**PUBLIC POLICY AND BUSINESS CREATION
A CONTEMPORARY ANALYSIS OF REAMENAGED CAPITALISM OF J. M.
KEYNES**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. CRISE INDUSTRIELLE, CRISE DE L'ENTREPRISE ET DU TRAVAIL	5
1.1. La crise de la grande entreprise fordiste	5
1.2. De l'entreprise fordiste à l'entreprise-réseau	6
1.3. Le rôle central de l'Etat pendant les années de croissance économique	7
1.4. La crise de l'Etat social et fondements de nouvelles modalités de l'intervention publique	8
1.5. Crise de l'Etat social : un vivier d'emplois de services sociaux	8
2. UN CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA CREATION D'ENTREPRISES – VERS UN NOUVEAU CAPITALISME AMENAGE ?	9
2.1. La création d'entreprise : une priorité européenne	8
2.2. Comment l'Etat crée les conditions (du modèle de la CPP) de sa propre disparition	10
2.3. Diminuer les barrières administratives à la création d'entreprise	10
2.4. Créer les conditions de la CPP : enseignements tirés des expériences française, allemande et britannique	11
2.4.1. La situation française : créez votre entreprise ! Créez votre emploi !	11
2.4.2. La situation allemande : « Moi SARL »	13
2.4.3. La situation britannique : « Think small first »	14
ELEMENTS DE CONCLUSION	14
Tableau synthétique : Rôle de l'Etat et changement économique et social	15
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	17

INTRODUCTION

Le rôle de l'Etat sur les plans économique et social s'est considérablement développé pendant les années de forte croissance économique (1950-1970). Depuis le début des années 1980, dans un contexte de croissance économique ralentie, les Etats des pays industrialisés n'ont eu de cesse de se désengager afin de favoriser l'épanouissement de l'initiative individuelle dans une économie qui reste dominée par les grandes entreprises, pour lutter contre le chômage. Au cœur de la crise économique est l'industrie, fer de lance de la croissance économique des années 1950-1970 et des années 2000 en dépit du développement des activités de services. Les impacts de la crise industrielle sont multiples : crise du travail et de l'organisation fordiste (organisation scientifique du travail et chaîne de montage), crise de l'emploi (augmentation du chômage et du sous-emploi, remise en cause de l'emploi à temps plein, évolution des qualifications et des savoirs), recomposition des relations inter-entreprises, évolution des produits industriels existants (innovation incrémentale), naissance de nouveaux produits (innovations radicales) (partie 1). La grande entreprise de type fordiste à l'organisation intégrée, la technostructure (Galbraith, 1967), est incapable de vivre dans un marché mondial en constante transformation : 1/ de nouveaux concurrents redoutables apparaissent (pays d'Asie du Sud-Est en premier lieu) ; 2/ de nouvelles technologies (les technologies de l'information et de la communication) arrivent à maturité et 3/ les marchés financiers se substituent progressivement au financement bancaire (politiques de déréglementation des marchés financiers, développement de la financiarisation de l'économie au détriment de l'économie d'endettement des années 1950-1970). Pour ne pas disparaître, l'entreprise fordiste s'est muée en une firme-réseau (Castells, 2001), beaucoup plus souple dans son fonctionnement privilégiant une structure productive basée sur des relations contractuelles avec un ensemble de sous-traitants, tout en maintenant un réseau de filiales. Mais, ce qui fait la spécificité de l'entreprise-réseau par rapport à l'entreprise fordiste est qu'elle poursuit le processus de division du travail de manière beaucoup plus étroite grâce au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

J. M. Keynes (Keynes, 1990, 2002) avait, avant la seconde guerre mondiale, dans un contexte économique et politique particulier (révolution russe et crise de 1929), imaginé un capitalisme aménagé, c'est-à-dire un capitalisme où l'Etat intervient pour corriger les maux du marché (en cas de chômage massif notamment). Contrairement aux économistes néo-classiques (WALRAS, 1988), Keynes affirme que les mécanismes du marché ont pour conséquences d'aggraver le chômage : les entrepreneurs – ses « esprits animaux » (KEYNES, 1990) - ayant pour habitude de fuir devant la récession. Face au ralentissement de l'activité économique, ils licencient accroissant d'autant le chômage, lequel engendre à son tour le ralentissement de l'activité économique faute d'une demande solvable suffisante.

En ce début de 21^{ème} siècle, les économies des pays industrialisés se trouvent dans une configuration tout à fait différente. Après plusieurs décennies de keynésianisme (de « capitalisme aménagé »), d'accroissement continu des dépenses publiques remettant à jour les controverses sur la nature du capitalisme et du socialisme (Schumpeter, 1979 ; Galbraith, 1967 ; Fukuyama, 1992), la solution de la crise résiderait dans des politiques publiques visant à flexibiliser le fonctionnement du marché (en premier lieu le marché du travail afin de rendre l'emploi plus attractif que les revenus sociaux de substitution). Les grandes entreprises avaient depuis les années 1950 structuré le marché grâce aux économies d'échelle, que leur taille leur autorisait, jetant les bases d'une espèce de planification privée. L'innovation technologique, arme maîtresse du capitalisme industriel, devient l'affaire d'équipes de spécialistes, une activité routinière, l'entrepreneur en est dépossédé (Schumpeter, 1979). D'où

l'idée d'une convergence entre le socialisme (l'Union soviétique) et le capitalisme (les Etats-Unis) (Galbraith, 1967 ; Heertje, 2006) : les grandes entreprises américaines structurent leurs marchés par leur grande taille et les économies d'échelle qu'elle engendre. De leur côté, les entreprises d'Etat soviétiques sont soumises aux mêmes impératifs technologiques et industriels. La nature de la propriété, privée ou d'Etat, les distingue de manière fondamentale, mais non l'organisation de la production industrielle.

Depuis les années 1980, tout se passe comme si l'Etat était amené à créer les conditions de sa propre négation en produisant par la loi un nouveau cadre institutionnel pour donner aux individus et aux institutions (entreprises, administrations) une plus grande marge d'initiative (Williamson, 1986), Dans tous les Etats de l'Union européenne, mais également dans le reste du monde, l'objectif des gouvernements est de réduire les barrières administratives à la création d'entreprise (dans sa durée, nombre de documents à remplir, immatriculation de l'entreprise par internet, créer des fonds de placement pour financer la création d'entreprise, etc.), pour conclure un contrat commercial, embaucher et licencier du personnel, fermer une entreprise, obtenir un financement... en bref tout se passe comme si tout était entrepris pour créer les conditions supposées idéales du modèle de la concurrence pure et parfaite.

Le capitalisme aménagé est remise en question, il convient de la mettre sur ses pieds... Pour Keynes, la fonction de l'Etat consistait à réduire les maux du marché (en particulier en matière de chômage de masse et de sous-emploi), aujourd'hui l'objectif des politiques est de « désétatiser » le marché. En bref, de créer les conditions du marché idéalisé par les premiers économistes néoclassiques de la concurrence pure et parfaite (CPP) (WALRAS, 1988) (partie 2). La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne constituent les trois cas sur lesquels nous allons nous appuyer pour étayer notre propos. Ces trois exemples sont très significatifs car l'intervention de l'Etat en matière sociale est une tradition fortement ancrée dans l'histoire de ces trois pays (Front populaire en France, Bismarck en Allemagne et Beveridge en Grande-Bretagne). Nous exposerons brièvement les principales mesures prises par les Etats français, britannique et allemand afin dévaluer la propension avec laquelle ils se rapprochent du modèle de la concurrence pure et parfaite.

1. CRISE INDUSTRIELLE, CRISE DE L'ENTREPRISE ET DU TRAVAIL

1.1. La crise de la grande entreprise fordiste

Depuis le début des années 1980, les gouvernements des pays industrialisés ont cherché à favoriser la création d'entreprise alors que la tendance était depuis les années 1950 d'inciter la concentration industrielle. Ces nouvelles politiques publiques avaient d'abord pour objectif la création d'entreprises innovantes en matière technologique. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cette évolution. D'abord la crise économique. Depuis le début des années 1970, la croissance économique décroît tandis que le chômage augmente et surtout dure de plus en plus longtemps. Des industries qui tiraient la croissance depuis les années 1950 sont en proie à des difficultés économiques majeures, en tout premier lieu l'industrie automobile (Galbraith, 1967 ; Chandler, 1977 ; Blaug, 1998). Ensuite, parce que la grande entreprise fordiste sur laquelle s'est appuyée la croissance de l'après-guerre est également en crise (Coriat, 1994a, 1994b), crise de l'organisation du travail. Les principes de l'Organisation scientifique du travail semblent avoir atteint leurs limites. Les gains de productivité en matière d'économie d'échelle ne sont plus à la hauteur des investissements réalisés. L'innovation technologique semble également en crise (absence d'innovations radicales au

profit d'innovations incrémentales). Les grandes entreprises apparaissent alors comme des espèces de dinosaures qui ne seraient plus adaptés à leur époque, incapables de vivre dans un nouvel environnement où les conditions de survie sont différentes. La division du travail entre les grandes et les petites entreprises évoluent (Piore, Sabel, 1989). Le micro-ordinateur est né, selon la légende, dans un garage sous les mains expertes de jeunes étudiants passionnés. La petite entreprise devient une figure sûre pour le devenir du capitalisme car beaucoup plus innovante sur le plan technologique (Audretsch, 2006). Dans ce contexte, les budgets élevés de recherche-développement et les chercheurs spécialisés des grandes entreprises semblaient tout à fait inadéquats face à l'enthousiasme de jeunes gens passionnés dans un contexte déjà marqué par des avancées scientifiques majeures (invention de l'ordinateur après la seconde guerre mondiale, du microprocesseur en 1972, etc.).

L'imagination et la détermination des nouveaux aventuriers de l'entreprise étaient beaucoup plus fortes que l'organisation bureaucratique de la grande entreprise. Les gouvernements des pays industriels, ce fut le cas notamment en France, ont cherché à favoriser la création d'entreprises innovantes dans le cadre de parcs technologiques (à l'exemple de la Silicon Valley ou de la Route 128 aux Etats-Unis) afin de relier universités et entreprises, en d'autres termes savoir et industrie, mettant à profit la définition de l'économiste français J.-B. Say (SAY, 1996) de l'entrepreneur : l'intermédiaire entre le savant qui produit la connaissance et l'ouvrier qui l'applique à l'industrie (Boutillier, 2006 ; Boutillier, Uzunidis, 1995, 1999, 2006 ; Marchesnay, 2003, 2004 ; Schumpeter, 1979, 1983). Mais, le résultat diffère radicalement des objectifs. Nous l'avons déjà souligné, mais nous devons le répéter : dans les faits l'écrasante majorité de ces nouvelles entreprises ne sont pas innovantes sur le plan technologique. Elles le sont en revanche sur le plan social (*cf.* services de proximité qui à la fois contribuent à recréer un lien social et qui parfois se substitue).

1.2. De l'entreprise fordiste à l'entreprise-réseau

Face à cette situation, les grandes entreprises ont contre-attaqué en adoptant une organisation plus flexible leur permettant de s'adapter à un contexte économique national et international soumis à des évolutions de plus en plus rapides. Les décennies 1980-1990 ont été des années de gestation puis de développement de l'entreprise-réseau. Celle-ci repose sur une organisation décentralisée au niveau mondial lui permettant de tirer le meilleur parti des ressources en main-d'œuvre et en savoirs grâce au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Castells, 2001). L'entreprise-réseau entretient à partir d'un noyau dur constitué d'une société holding un ensemble de filiales et d'entreprises sous-traitantes et de filiales (Boutillier, Laperche, Uzunidis, 2006). Elle fonctionne ainsi en faisant des économies de capital (en réduisant ses immobilisations) et en travail (en réduisant ses effectifs). L'augmentation ou la baisse des commandes sont rejetées sur les sous-traitants ou d'autres entreprises contractuelles, non sur l'entreprise elle-même, sur ses filiales. Cette flexibilité de l'entreprise-réseau offre de multiples opportunités en matière de création d'entreprises. En l'absence de coûts de transaction, l'externalisation de tout ou partie de la production s'avère être une opération rentable (Coase, 2005). Dans un contexte de forte incertitude économique, l'intérêt de l'entreprise réside dans une organisation décentralisée (et non intégrée) basées sur des relations de sous-traitance. Alors que l'on pouvait raisonnablement considérer que la grande entreprise était vouée à la disparition au début des années 1980, en ce début de 21^{ème} siècle, la structure entrepreneuriale se présente sous la forme d'un réseau d'entreprises de taille différente qui entretiennent des relations financières (participation au capital) et marchandes sous formes contractuelles dans le cadre de relations de sous-traitance notamment.

Le contrat s'est substitué à l'organisation intégrée de l'entreprise. La réorganisation de l'entreprise fordiste et les opportunités de création d'entreprises qu'elle engendre ne sont pas sans conséquences majeures sur le devenir du travail salarié, alors qu'environ 80% de la population active est composée de salariés dans les pays industriels (Castel, 1999). Cette évolution pourrait favoriser l'apparition d'une société entrepreneuriale (Uzunidis, 2006) remettant en cause bien des hypothèses sur la disparition de l'entrepreneur. En 1942, J. A. Schumpeter écrivait que l'entrepreneur devait disparaître en raison de l'accroissement de la taille des grandes entreprises (Schumpeter, 1979, 2006). La situation actuelle semble lui donner partiellement tort d'une part car l'entrepreneur n'a pas disparu, d'autre part parce que la capacité d'initiative de l'entrepreneur contemporain est limitée. Elle s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise-réseau soit dans celle de l'Etat dans le cadre de politiques publiques visant à favoriser la création d'entreprises.

1.3. Le rôle central de l'Etat pendant les années de croissance économique¹

Aujourd'hui, l'objectif de l'Etat n'est pas tant d'aider les entreprises à trouver des moyens financiers, mais davantage de réduire les barrières administratives en matière de création d'entreprise. Ces politiques visant à réduire les barrières administratives à la création d'entreprises entrent aussi dans le cadre d'une vaste politique de réforme de l'Etat. Or, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Etats des pays industrialisés ont élaboré des politiques publiques très interventionnistes où le secteur public était prépondérant en particulier dans les secteurs les plus capitalistes (énergie, transport, télécommunications, etc.). Quatre raisons fondamentales expliquent ce choix politique (Hobsbawm, 1994) : 1/ pendant la guerre, l'Etat a joué un rôle économique essentiel afin de faire face à l'effort de guerre. Les habitudes interventionnistes avaient été en quelque sorte prises pendant les années de guerre ; 2/ après la guerre, les Etats européens avaient à gérer une grande variété de problèmes sociaux et sanitaires : réfugiés, orphelins, veuves, handicapés, déportés, etc. La question du logement se posait également avec beaucoup d'acuité en raison des destructions importantes pendant la guerre ; 3/ le souvenir de la crise de 1929 et du chômage massif qu'elle provoqua était dans tous les esprits, d'autant plus que la crise économique était considérée comme l'élément détonateur de la seconde guerre mondiale. Canaliser le marché en intervenant à tous moments par une politique de dépenses publiques afin d'éviter l'augmentation massive du chômage, source de maux sociaux et économiques : les économistes keynésiens étaient persuadés d'avoir trouvé la formule magique contre les crises ; 4/ le développement du secteur public par la création de grandes entreprises répondait également à de nouvelles modalités techniques : investissements importants pour développer les moyens de transport et de communication, l'énergie (d'abord houillère puis pétrolière et l'énergie électrique y compris la production d'électricité d'origine nucléaire).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Etat joue pleinement un rôle de réducteur d'incertitudes en créant des marchés d'une part et en prenant en charge les secteurs d'activité les moins rentables (socialisation du risque). L'évolution des technologies (en particulier le développement de la micro-informatique et de micro-électronique) d'une part, la saturation des marchés fondateurs de la croissance des années 1950-1970 d'autre part, l'intensification de la concurrence internationale remettent en question ce schéma d'un capitalisme aménagé.

¹ Le lecteur peut se reporter au tableau synthétique présenté en annexe sur l'évolution du rôle de l'Etat sur les plans économique et social depuis le début du 19^{ème} siècle.

1.4. La crise de l'Etat social et fondements de nouvelles modalités de l'intervention publique

La crise économique des années 1970 dans les pays industrialisés à économie de marché est aussi la crise de l'Etat social (Rosenvallon, 1978), en d'autres termes d'un Etat qui est incapable de faire face à l'augmentation des dépenses engendrées par l'apparition de nouveaux phénomènes : chômage de masse, scolarisation prolongée, augmentation de l'espérance de vie et du nombre des personnes âgées. L'ensemble de ces questions conduit à remettre en cause l'Etat keynésien, l'Etat social. Certes pendant les années 1950-1970, les économistes néo-classiques s'étaient montrés fort critiques vis-à-vis du keynésianisme, considérant [M. Friedman, F. Hayek²] (Friedman, 1962 ; Hayek, 1948) que l'intervention de l'Etat ne faisait que retarder le problème, et ne permettait pas de trouver une solution durable au chômage, ou encore que (courant du *choix public*) l'intervention de l'Etat provoquait des comportements déviants : des agents économiques profitent des investissements publics sans avoir participé à leur financement (par le biais de la fiscalité). De leur côté, les hommes politiques multiplient les promesses démagogiques pour être réélus et augmentent plus que de raison les dépenses publiques pour satisfaire la demande de tel ou tel groupe de pression. La demande des ménages à haut revenu se fait également de plus en plus sentir pour atténuer le poids de la fiscalité directe (Buchanan, Tullock, 1962). La courbe de R. Laffer démontre par ailleurs à la fin des années 1970, que les recettes de l'Etat tirées de la fiscalité directe obéissent à une sorte de loi normale, c'est-à-dire qu'au delà d'un certain taux d'imposition les recettes de l'Etat tirées de la fiscalité sur le revenu diminuent, en dépit de l'augmentation du taux d'imposition, parce que les plus fortunés décident de moins travailler. C'est par conséquent dans un contexte intellectuel bien particulier que la réforme de l'Etat s'amorce dans les pays industrialisés au début des années 1980 (Friedman, Hayek, Baumol, Laffer).

1.5. Crise de l'Etat social : un vivier d'emplois de services sociaux

La réorganisation de la grande entreprise fordiste a donc été une opportunité en matière de création d'entreprises en actualisant la thèse de A. Marshall (Marshall, 1890) d'un partage du marché entre grandes et petites entreprises, entre capitalisme managérial et capitalisme libéral. Un grand nombre de viviers ont été exploités et valorisés en particulier celui des emplois de services de proximité, généralement de services à la personne (garde d'enfants, de personnes âgées, ménage, jardinage, etc.). Dans ce contexte, la création d'entreprises n'est pas seulement la traduction d'une nécessité économique, mais également sociale. Alors que la population des pays industrialisés vieillit et que la famille éclate (augmentation du nombre des divorces et des remariages – la famille recomposée remplace la famille nucléaire) (Singhy, 2004), de nouveaux problèmes apparaissent. La prise en charge des enfants en bas âge, des malades ou des personnes âgées a été d'abord le fait de la famille élargie. Depuis les années 1950, dans la mouvance du développement de la grande entreprise et de l'emploi salarié (Durkheim, 1978), le rôle de l'Etat s'est étendu (crèches, maisons de retraite publiques, indemnisation du chômage, allocations familiales, sécurité sociale, etc.). Mais pour réduire ses dépenses, celui-ci cherche depuis les années 1980 à redonner à la famille le rôle qu'elle avait autrefois. Dans les faits, nous constatons que la famille et l'Etat jouent un rôle substituable en matière de prise en charge des chômeurs même si l'apport familial ne compense pas entièrement les disparités de prise en charge par l'Etat. En France, par exemple, la combinaison de la prise en charge publique et familiale débouche sur le renforcement du

² L'effet d'éviction de M. Friedman montre que lorsque l'accroissement des dépenses publiques est financé par l'emprunt public, l'effet est nul sur la croissance économique. La controverse entre Hayek et Keynes sur la nature de l'Etat : pour le premier l'intervention publique ne peut conduire qu'un système politique autoritaire, à une dictature. Pour le second, les dépenses publiques étaient précisément le moyen d'éviter une dictature.

rôle de la famille pour compenser les pertes liées au chômage. Ce fort taux de prise en charge s'explique notamment par le faible salaire espéré des conjoints du chef de ménage qui ont connu le chômage³. D'un autre côté, la flexibilité du marché du travail ne peut être occultée car plus le degré de flexibilité est élevé, plus le taux de chômage est faible et moins la solidarité familiale a d'importance (Ekert-Jaffe, Terraz, 2005 ; Esping-Andersen, 1990ed)).

2. UN CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA CREATION D'ENTREPRISE – VERS UN NOUVEAU CAPITALISME AMENAGE ?

2.1. La création d'entreprise : une priorité européenne

Les actions menées par les différents Etats européens en faveur de la création d'entreprise s'inscrivent dans une politique menée dans le cadre de l'Union européenne. En 2000, à Lisbonne, les dirigeants de l'Union européenne ont tracé le cadre du développement futur de l'Union européenne : « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive possible et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »⁴. Le Conseil européen a adopté en 2000 la Charte des petites entreprises recommandant aux petites entreprises⁵ de tirer pleinement parti de l'économie de la connaissance. Le principe « penser aux petits » a été défini à Lisbonne comme une des voies permettant de mettre en œuvre les objectifs définis en termes de développement économique et social.

C'est dans ce cadre qu'un *Livre vert sur l'esprit d'entreprise* a été présenté en 2003 à la Commission du Conseil européen. Les rédacteurs du rapport définissent avec précision, mais aussi tout en nuance, l'esprit d'entreprise : « l'esprit d'entreprise est avant tout une question de mentalité. Il désigne la détermination et l'aptitude de l'individu, isolé ou au sein d'une organisation, à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur. La créativité ou l'innovation sont nécessaires pour entrer ou être compétitifs sur un marché existant, changer ou même créer un nouveau marché. Pour transformer une idée commerciale en succès, il faut mêler créativité, innovation et saine gestion et adapter l'entreprise pour optimiser son développement dans toutes les phases de son cycle de vie. L'objectif dépasse la simple gestion quotidienne, il s'agit des ambitions et de la stratégie d'une entreprise »⁶. L'esprit d'entreprise se résume en quelques mots à favoriser l'initiative individuelle. Pourtant en 2003, les dépenses d'aide à la création d'entreprise ne représentaient que 5% des dépenses publiques des politiques du marché du travail dans l'Union européenne (Union européenne des 15) (Eurostat, 2005).

³ Dans les pays où les salaires sont potentiellement élevés pour les femmes, la générosité familiale est moins importante.

⁴ Commission des Communautés européennes, *Livre vert : l'esprit d'entreprise*, Bruxelles, 2003, page 4.

⁵ La Charte des petites entreprises a été adoptée le 13 juin 2000. Elle porte sur dix domaines clés : éducation et formation à l'esprit d'entreprise ; enregistrement moins coûteux et plus rapide ; meilleure législation et réglementation ; accessibilité des aptitudes ; améliorer l'accès en ligne ; mieux valoriser le marché unique ; questions fiscales et financières ; renforcer la capacité technologique des petites entreprises ; développer, renforcer et rendre plus efficace la représentation des intérêts des petites entreprises au niveau de l'Union et au niveau national.

⁶ Commission des Communautés européennes, *Livre vert : l'esprit d'entreprise*, op.cit, pages 5-6.

2.2. Comment l'Etat crée les conditions (du modèle de la CPP) de sa propre disparition

Dans un contexte de croissance économique ralentie, le budget de l'Etat est insuffisant. Et, à l'image de l'entreprise fordiste – qui se mue en une firme-réseau –, l'Etat cherche à sous-traiter ses activités sociales en favorisant par exemple la garde des personnes âgées à domicile ou la création d'entreprises dans ce domaine.

Depuis les années 1980, le rôle de l'Etat consiste paradoxalement à créer les conditions à sa propre disparition, en éliminant toutes les barrières administratives susceptibles de bloquer le développement des affaires (Boutillier, Laperche, Uzunidis, 2004). Selon la Commission européenne, les « coûts publics » engendrés par la complexité administrative ont été évalués à 3% du PIB européen. Selon l'OCDE (OCDE, 2005), ces barrières administratives pèsent d'autant plus sur l'activité de l'entreprise que celle-ci est de petite taille. Compte tenu de leur faible effectif, les Très petites entreprises (TPE) formulent quatre fois plus de demandes par salarié que les PME de taille moyenne et huit fois plus que les plus grandes Petites et moyennes entreprises (PME). Si l'on revient au modèle de la concurrence pure et parfaite, tel qu'il a été élaboré par les économistes néo-classiques à la fin du 19^{ème} siècle, cinq hypothèses doivent être vérifiées : 1/ atomicité du marché : le marché se compose d'un grand nombre d'entreprises et d'un grand nombre d'acheteurs. Ce qui signifie qu'aucune entreprise, qu'aucun consommateur, ne peut, à elle seule, à lui seul exercer une influence déterminante sur l'équilibre du marché. Un marché composé exclusivement de PME de même taille serait par conséquent un marché conforme à cette première hypothèse. Or, pour la grande majorité des entreprises nouvellement créées, un seul emploi voit le jour : celui de l'entrepreneur ; 2/ homogénéité du produit : sur un marché donné les entreprises produisent exactement le même bien (absence de différenciation du produit) ; 3/ transparence du marché : l'information circule librement sur le marché. Tous les agents économiques disposent des mêmes informations. La simplification des démarches administratives contribuerait à donner vie à cette hypothèse ; 4/ libre entrée et sortie du marché : absence de barrières administratives à la création d'entreprise (entrée sur le marché). D'un autre côté, si un entrepreneur décide de fermer son entreprise, il doit pouvoir le faire en l'absence de toutes barrières administratives ou autres. Les conditions d'embauche et de licenciement doivent être plus souples ; 5/ parfaite substantialité des facteurs de production : l'entrepreneur combine les facteurs de production (le capital et le travail) en fonction de leur prix et choisit une technologie intensive en travail si la main-d'œuvre est bon marché ou au contraire investit dans des technologies intensives en capital (automatisation, informatisation) si la main-d'œuvre est chère. Pour les économistes néo-classiques, ces nouvelles combinaisons de travail et de capital sont instantanées en l'absence de période d'adaptation. Nous sommes par conséquent fortement éloignés de la réalité économique où les délais d'ajustement technique sont très longs. Mais, les gouvernements des pays industrialisés cherchent à faciliter le passage du statut de salarié à celui d'entrepreneur et inversement, de celui de demandeur d'emploi à celui d'entrepreneur.

2.3. Diminuer les barrières administratives à la création d'entreprises

Dans son rapport *Doing business in 2006* (Banque mondiale, 2006), la Banque mondiale indique qu'il faut huit jours pour créer une entreprise en France, sept procédures et qu'il n'y a pas d'investissement minimum sur le plan institutionnel. Aux Etats-Unis, à titre de comparaison, il faut 5 jours, le nombre de procédures est de 5 et de même, il n'y a pas – non plus – d'investissement minimum sur le plan institutionnel. Mais, la France ne fait pas partie de 20 pays où il est le plus facile de créer une entreprise. La Banque mondiale définit un indicateur permettant d'évaluer le climat des affaires propre à chaque état. Largement inspiré

les hypothèses néo-classiques précédemment citées, cet indicateur sept critères : création d'entreprise, facilité d'embauche/licenciement, enregistrement d'une entreprise, obtention d'un financement, protection des investisseurs et mise en œuvre des contrats et enfin la cession d'activité. La Nouvelle Zélande arrive en première position, Singapour en deuxième, les Etats-Unis en troisième sur 175 pays classés...

En 2006, selon la Banque mondiale, la France se situait au 12^{ème} rang mondial en termes de facilité de création d'entreprise. D'une manière plus générale, si l'on prend en compte l'ensemble des indicateurs de la Banque mondiale pour mesurer le climat des affaires, la France est classée au 35^{ème} rang mondial. La Grande-Bretagne se situe au 9^{ème} rang en termes de facilité de création d'entreprise (6 procédures, 18 jours, absence de capital minimum), mais au 6^{ème} rang en termes de climat des affaires). L'Allemagne se situe en revanche au 66^{ème} rang mondial en matière de création d'entreprise (9 procédures, 24 jours, le capital minimum représente environ 46 % du revenu par tête). En matière de climat des affaires, l'Allemagne se situe au 21^{ème} rang mondial. Le différentiel de classement entre la facilité en termes de création d'entreprise et le climat général des affaires tient à d'autres facteurs, en particulier la facilité avec laquelle une entreprise peut fermer ou la facilité avec laquelle une même entreprise peut embaucher ou licencier de la main-d'œuvre. Il faut 1,9 an en France pour fermer une entreprise (32^{ème} rang mondial), au Royaume-Uni, il faut 1 an (10^{ème} rang mondial) et 1,2 an en Allemagne (28^{ème} rang mondial). En matière de rigidité de l'emploi, la France est la plus mal placée parmi ces trois Etats avec un indicateur de rigidité de 56 sur 100 (134^{ème} rang mondial), contre 14 sur 100 (17^{ème} rang mondial) pour le Royaume-Uni et 44 sur 100 (129^{ème} rang mondial) pour l'Allemagne. C'est par conséquent en matière d'embauche de licenciement que la France doit améliorer sa position par rapport à d'autres Etats (voir tableau synthétique ci-dessous).

Le climat des affaires et de la création d'entreprise en France, Allemagne et au Royaume-Uni en 2006 selon les indicateurs de la Banque Mondiale (sur 175 pays classés)

	Allemagne	France	Royaume-Uni
Création d'entreprise rang	66 ^{ème} rang mondial	12 ^{ème} rang	9 ^{ème} rang
Climat des affaires rang	21 ^{ème} rang	35 ^{ème} rang	6 ^{ème} rang
Fermeture d'entreprise rang	1,2 an 28 ^{ème} rang	1,9 an 32 ^{ème} rang	1 an 10 ^{ème} rang
Indice de rigidité de l'emploi	44 sur 100 129 ^{ème} rang	56 sur 100 134 ^{ème} rang	14 sur 100 17 ^{ème} rang

Source : Banque Mondiale, 2006.

2.4. Créer les conditions du modèle de la CPP : enseignements tirés des expériences française, allemande et britannique

2.4.1. La situation française : créez votre entreprise ! Créez votre emploi !

L'exemple de la loi d'initiative économique, qui a été publiée au Journal officiel le 5 août 2003, constitue un exemple intéressant de création d'un dispositif visant à favoriser la création d'entreprises. En 2003, la Banque mondiale a décerné à la France la palme de la réforme en faveur d'une législation facilitant la création d'entreprise. La loi d'initiative économique comprend les mesures suivantes :

a) simplifier la création d'entreprise sur le plan administratif,

- depuis 2003, liberté est donnée aux sociétaires de fixer le montant du capital de l'entreprise.
- dès le dépôt de son dossier complet et avant d'être définitivement immatriculé, l'entrepreneur peut effectuer des actes au nom de sa société.
- l'entrepreneur peut domicilier son entreprise à son domicile pour une période de cinq ans.
- la loi prévoit de déclarer insaisissables par ses créanciers les droits qu'il détient sur l'immeuble où est fixée sa résidence principale.

b/ faciliter la transmission entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur ;

- des clauses d'exclusivité, prévues dans certains contrats de travail, ne peuvent plus être opposées au salarié créateur d'une entreprise par son employeur pendant une durée d'un an à compter l'inscription de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. Cette durée pourra être prolongée en cas de recours au temps partiel pour création d'entreprise, elle permettra à certains créateurs de démarrer leur entreprise tout en restant salariés pendant une durée suffisante pour évaluer la viabilité de leur entreprise.
- afin de faciliter ses démarches, le futur entrepreneur salarié d'une entreprise pourra bénéficier d'un aménagement de temps de travail.
- le nouvel entrepreneur doit pouvoir disposer de conseils et d'un suivi adapté. Depuis quelques années, la pratique de l'accompagnement d'une activité économique s'est développée. Le salarié qui souhaite créer une entreprise a la possibilité de conserver le régime de la protection sociale du salarié.
- les entrepreneurs qui exercent une activité occasionnelle, généralement saisonnière, payent à présent leurs cotisations sociales au prorata de la durée de son activité.

c/ Aider le financement de l'entreprise et accompagner les projets sociaux

- la loi prévoit la création de fonds d'investissement de proximité pour financer la création d'entreprises nouvelles. Ce sont des fonds de placement à risque qui ont vocation à intervenir sur une zone géographique limitée choisie par la société de gestion de fonds. Les souscripteurs peuvent être des particuliers ou des investisseurs institutionnels. Les souscripteurs de ces fonds d'investissement de proximité bénéficient d'une réduction d'impôt de 25% égale à l'investissement.
- Des conditions de prêt assouplies.

d/ Faciliter la transmission des entreprises.

- aucun appel à cotisation ne peut être effectué, aucune cotisation ne peut être payée pendant les douze premiers mois d'activité de l'entreprise. Puis, le nouvel entrepreneur peut demander l'étalement du paiement des cotisations réellement dues au titre des douze premiers mois de l'activité, sans majoration de retard, sur une période maximale de cinq ans. Des aides à la création élargies : Jusqu'en 2003, les aides pour création d'entreprise étaient exclusivement accordées aux personnes en difficulté, comme les bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI), les jeunes ayant quitté un emploi « jeune » et qui sont âgés de moins de trente ans, et aux salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté. Le dispositif est étendu aux demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans. Les primes dont bénéficiaient les nouveaux entrepreneurs sont transformées en avances remboursables sur cinq ans afin selon le texte de responsabiliser les bénéficiaires.
- les personnes qui reçoivent le revenu de solidarité (RMI, allocations de chômage, allocation de parent isolé, etc.) et qui se lancent dans la création d'entreprise peuvent bénéficier du maintien de leurs prestations pendant une période suffisante et être protégées d'une interruption prématurée de revenus alors qu'elles n'ont pas encore perçu ceux de leur entreprise.
- pour aider le développement des réseaux de financement des déductions fiscales nouvelles sont prévues.

- pour réduire le coût de la reprise d'entreprise, la loi prévoit de limiter l'imposition des plus-values.
- pour encourager la reprise d'entreprise, une réduction d'impôt est accordée au repreneur qui s'endette pour acquérir des actions ou des parts de sociétés.
- la loi prévoit de faciliter la transmission d'entreprise.

2.4.2. La situation allemande : « Moi SARL »

a/ Promotion de l'entrepreneuriat et politique économique globale

Le ministre de l'économie et du travail a lancé en janvier 2003 une initiative destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) considérées comme le principal créateur d'emplois. Ce plan fait partie de l'Agenda 2010 du gouvernement fédéral dont l'objectif est de créer un équilibre nouveau entre d'une part l'individualisme, la créativité et la volonté de prendre des risques et d'autre part la solidarité et la justice sociale, en particulier entre les générations. Ce plan comporte six volets principaux : promotion de l'artisanat, obtention de financement pour les PME, promotion de la formation générale et professionnelle d'une main-d'œuvre qualifiée, diminution des obstacles administratifs, promotion des PME innovantes et échanges et investissements étrangers.

b/ Réduire les contraintes administratives

L'Allemagne a également adopté en juillet 2003 les mesures pour diminuer les contraintes administratives liées à la création d'entreprise. L'objectif est par exemple de réduire les tâches statistiques des entreprises, de simplifier les conditions de travail des entrepreneurs, accélération de la procédure d'inscription au registre du commerce, avec une réduction du délai de deux à un mois au maximum. L'inscription dans la journée doit devenir la norme en 2007 quand elle pourra se faire en ligne dans l'ensemble du pays. D'un autre côté, l'Etat a également assoupli le fonctionnement du marché du travail pour les PME et les créateurs de start up en facilitant les embauches temporaires et en modifiant le seuil d'application de la législation sur la protection contre les licenciements abusifs. L'objectif est également d'abaisser de manière sensible la charge fiscale pesant sur les individus et les entreprises.

Pour développer une culture entrepreneuriale, et rendre l'emploi indépendant aussi trayant que l'emploi salarié, les autorités allemandes ont pris un ensemble de mesures pour aider au démarrage des entreprises comme la réduction des obligations comptables. Mais, depuis 2004, les jeunes entrepreneurs dont les entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à 25 000 euros sont partiellement exemptés pendant les quatre premières années des frais de cotisation aux chambres de commerce et d'industrie et aux chambres de métiers.

c/ Accompagner et conseiller les jeunes créateurs

Les nouveaux entrepreneurs sont également accompagnés. Les autorités allemandes ont lancé le projet « Service pour les créateurs en Allemagne ». Il s'agit d'une alliance sous l'égide du ministère fédéral de l'économie et du travail entre les chambres de commerce, des métiers, du groupe bancaire KfW, l'agence fédérale pour l'emploi, des structures de promotion de l'entreprise et d'autres partenaires pour améliorer les services d'information et de conseil pour les jeunes créateurs. L'objectif des autorités allemandes est de favoriser l'initiative individuelle, mais de condamner la passivité sous peine de sanction en incitant les demandeurs d'emploi à créer leur entreprise. Un grand nombre d'entreprises aurait été créé grâce à ce type de mesures selon les autorités allemandes. En 2003, un nouveau programme « Moi SARL », qui accorde une subvention additionnelle de démarrage aux chômeurs tablant sur un revenu relativement faible (jusque 25 000 euros par an) a été mis en place. Les femmes sont également visées car elles ne représentent que 28% des personnes travaillant à leur compte alors qu'elles sont aussi instruites que les hommes. Le gouvernement fédéral a créé en

2004 un organisme de soutien aux femmes entrepreneurs dont les services sont accessibles par téléphone ou internet. Cet organisme apporte aux femmes qui souhaitent créer une entreprise ou bien viennent de la créer des conseils et des informations utiles, et leur propose des contacts avec des experts. Il s'agit également d'améliorer les conditions de financement des PME en facilitant l'accès à l'emprunt pour les jeunes entrepreneurs. Ce sont des « prêts d'entrepreneur » dont le montant a avoisiné 4,3 milliards d'euros pendant les trois premiers trimestres de 2004. Des fonds de capital risque ont également été créés pour aider au financement des PME. L'accent a également été mis sur la formation continue. Une attention particulière est accordée au financement des entreprises innovantes.

2.4.3. La situation britannique : « Think small first »

a/ Priorité nationale : la création d'entreprise

En Grande-Bretagne également la création d'entreprises est une priorité. Le ministère du commerce et de l'industrie vise trois objectifs : augmenter le nombre de personnes désireuses de créer une entreprise, améliorer la productivité globale des petites entreprises et accroître la place de l'entreprise dans les milieux défavorisés. Le ministère du commerce est secondé par le Small Business Service qui est une entité chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement britannique à l'égard des PME et de l'application du maître-mot « Think small first » (penser d'abord aux petites entreprises). Le SBS est reconnu le pôle principal d'expertise permettant de comprendre et de connaître les PME au sein de l'administration britannique. Il a joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un plan d'action des pouvoirs publics en faveur des petites entreprises (publié en janvier 2004).

b/ Soutenir les jeunes créateurs

En 2000, le SBS a lancé avec l'aide du secteur public, du secteur privé et du secteur associatif un cadre propice à la création d'entreprise. Selon les autorités britanniques une société entrepreneuriale se dessine. Elle se caractérise par : un nombre de plus en plus important de personnes qui ont la volonté, les compétences et les moyens de créer une entreprise, tout individu souhaitant créer une entreprise est aidé et soutenu, un environnement propice aux entreprises doit faciliter les interactions entre les petites entreprises et les pouvoirs publics et leur accès aux services publics, les petites entreprises doivent utiliser davantage internet et le commerce électronique. Grâce au réseau des Business Link Operators, le SBS offre une assistance à ceux qui désirent se mettre à leur compte ainsi qu'aux employeurs ayant jusque 250 salariés. L'accent également mis sur la décentralisation.

ELEMENTS DE CONCLUSION

En 2005, dans l'Union européenne, seulement 4% des Européens ont été impliqués dans une création d'entreprise au cours des trois dernières années, alors que près de la moitié de la population déclare souhaiter travailler à son compte (OCDE, 2005, p.21). Le pas est difficile à franchir entre l'idée et sa réalisation effective. N'oublions que la majorité des nouveaux entrepreneurs crée leur entreprise à partir de leur propre épargne et de celle de leurs proches (environ 80% du financement initial). Si J. B. Say (Say, 1996) se plaisait à dire que l'entrepreneur qui fait faillite perd tout (son entreprise et sa fortune), contrairement au salarié qui en cas de licenciement ne perd que son emploi... quelles sont les situations de détresse familiale et personnelle consécutives de la faillite d'une entreprise ! La faillite d'une entreprise débouche parfois sur l'extrême pauvreté. La loi d'initiative économique a pour objectif de favoriser la création d'entreprise, tout en réduisant le risque lié à l'activité entrepreneuriale, notamment en prévoyant un processus d'accompagnement des nouveaux

créateurs. Le capitalisme aménagé de J. M. Keynes justifiait les dépenses publiques pour contenir les maux du marché, la fonction du capitalisme aménagé du 21^{ème} siècle est inversée : il désigne un développement balisé du marché pour que celui-ci prenne en charge les dépenses qui étaient du ressort de l'Etat, en particulier sur le plan social.

En France, comme en Grande-Bretagne ou en Allemagne, ces nouvelles mesures sont à l'origine d'une très forte augmentation des créations d'entreprise, mais dans l'immense majorité des cas ces entreprises ne créent que l'emploi du créateur et se situent dans des secteurs d'activité peu capitalistique. La première source de financement est l'épargne de l'entrepreneur et de ses proches. Un nombre croissant d'entreprises est créé par des demandeurs d'emploi. Ce qui est a priori un bon résultat, mais les inégalités en matière de créations d'entreprise sont très fortes. Tous les nouveaux entrepreneurs ne partent pas sur la même ligne. Ainsi plus la période de chômage a été longue, moins le taux de pérennité est élevé. Les entrepreneurs qui ont été aidés par des institutions ont un taux de survie plus élevé que les autres. Le résultat est biaisé dans la mesure où ce sont précisément ceux qui semblent le plus apte à réaliser leur projet qui sont les plus aidés.

Ces mesures de politique publique visant à favoriser la création d'entreprises, si elles semblent concluantes en matière de création d'entreprises, révèlent également de fortes distorsions. Certes un nombre important des nouveaux créateurs étaient demandeurs d'emploi – résultat positif en termes de réduction du chômage – mais nous constatons également que le taux de réussite de l'entreprise est inversement proportionnel à la période de chômage. Plus la période de chômage a été longue, plus le taux d'échec est élevé. De même, pour les créateurs qui bénéficient d'une formation ou d'un accompagnement. Mais, nous savons également que ne sont aidés que les projets les plus prometteurs. Quel peut être le rôle effectif de cette forme libérale de capitalisme aménagé en termes de levier réducteur des inégalités sociales ?

Rôle de l'Etat et changement économique et social

Tableau synthétique

<i>Périodes et changements significatifs</i>	<i>Rôles économique et social de l'Etat</i>
<i>Début du 19^{ème} siècle – seconde guerre mondiale</i>	
Industrialisation (textile, sidérurgie, chemin de fer, etc.)	Création de marchés et contrôle des sources d'approvisionnement en matières premières industrielles et agricoles (en particulier par le biais d'une politique internationale appropriée – colonisation)
Contexte de guerre intra-européenne	
Développement de l'urbanisation et des premiers équipements publics (éclairage, transports urbains, etc.)	Création d'infrastructures (en particulier par le biais du chemin de fer, des canaux et de l'aménagement portuaire)
Croissance des grandes entreprises	
Développement des marchés financiers et de la séparation entre propriété et gestion du capital	Développement de la recherche scientifique et technologique (en étroite relation avec le renforcement des armées et du souci de la sécurité nationale)
Début de la salarisation de masse	
Début de la société de consommation et de la production de masse (naissance des grands magasins dans les capitales européennes et aux Etats-Unis)	Politique protectionniste en matière de commerce international
	Création d'un système scolaire laïc, public et obligatoire

<i>Des années 1950 aux années 1970</i>	
<p>Période de forte croissance économique</p> <p>Croissance des grandes entreprises (« technostructure » – poursuite de la séparation entre propriété et gestion du capital)</p> <p>Crise de la petite entreprise concurrencée par la grande entreprise fordiste</p> <p>Développement de la salarisation de masse accompagné de nouveaux avantages sociaux (sécurité sociale, durée du travail, etc.)</p> <p>Faiblesse des marchés financiers (importance du financement bancaire et étatique)</p> <p>Développement de l'urbanisation et des équipements collectifs</p>	<p>Soutien de la demande (politique de dépenses publiques – keynésianisme)</p> <p>Faciliter les concentrations industrielles</p> <p>Nationalisation des entreprises stratégiques (énergie, banque, transports)</p> <p>Développement du droit social (réduction du temps de travail, salaire minimum, etc.)</p> <p>Politique d'aménagement du territoire consistant à créer des pôles industriels de croissance (développement de l'industrie lourde)</p> <p>Ouverture des frontières dans le cadre de la Communauté économique européenne</p>
<i>Depuis le début des années 1980 – jusqu'au milieu des années 1990</i>	
<p>Ralentissement de la croissance économique et forte augmentation du chômage</p> <p>Libéralisation, privatisation, financiarisation de l'économie</p> <p>Remise en cause de la domination des grandes entreprises au profit d'une économie de petites entreprises</p> <p>Stabilisation de la croissance du salariat</p> <p>Crise de l'entreprise-fordiste</p>	<p>Crise de l'Etat social (remise en cause de la politique sociale et de l'augmentation des dépenses sociales)</p> <p>Soutien de l'Etat en faveur de l'offre (grandes entreprises)</p> <p>Privatisation de certaines entreprises et services publics (banques, assurances, énergie, transport, télécommunications, etc.)</p> <p>Favoriser la création d'entreprises de hautes technologies pour créer des emplois et innover</p> <p>Politique d'aménagement du territoire et de décentralisation : création de parcs scientifiques et autres technopoles</p> <p>Favoriser l'innovation en finançant la recherche-développement et en développant le système scolaire et universitaire</p>
<i>Pendant les années 1990</i>	
<p>Libéralisation, privatisation, financiarisation de l'économie</p> <p>Ralentissement de la croissance économique et maintien du chômage de masse</p> <p>Restructuration des grandes entreprises et des groupes – diminution de la taille des établissements – Développement de l'entreprise-réseau</p> <p>Fusions, acquisitions, alliances, réseaux</p>	<p>Crise de l'Etat-social (remise en cause de la politique sociale)</p> <p>Soutien de l'Etat en faveur de l'offre (grandes entreprises)</p> <p>Favoriser l'innovation et la création d'entreprises innovantes et la valorisation de la recherche par les chercheurs</p> <p>Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire, y compris en favorisant la création de nouvelles structures juridiques</p>

Remise en cause du statut de salarié – précarisation du statut du salarié	Retrait de l'Etat-social au profit de formes mercantiles de mise à l'emploi (cf. favoriser la création d'entreprise pour les publics en difficultés) et flexibiliser le marché du travail Favoriser l'enseignement de l'entrepreneuriat à tous les niveaux de la vie scolaire
<i>Depuis le début des années 2000</i>	
Poursuite des politiques publiques visant à développer le marché Maintien d'une croissance économique lente Stabilisation du chômage (moins de 10% de la population active) Poursuite du processus de fusion-acquisition Domination de l'entreprise-réseau	Poursuite du recul de l'Etat social Renforcement des mesures visant à favoriser la création d'entreprise dans les services de proximité en faveur de publics en difficultés Faciliter la transition entre la condition de salarié vers celle d'entrepreneur ou de demandeur d'emploi vers celle d'entrepreneur Favoriser le développement des structures financières (en particulier de fonds de placement) pour aider la création plutôt que de subventionner directement la création d'entreprise Favoriser l'accompagnement en matière de création d'entreprise Soutenir les relations Universités-entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Audretsch D., (2006ed), *Entrepreneurship, Innovation and Economics Growth*, Edward Elgar.
- Banque Mondiale, (2006), *Doing business in 2006*.
- Blaug M., (1998), *Histoire de la pensée Economique*, Economica.
- Boutillier S., (2006), Entrepreneurs and Capital. J.K. Galbraith vs K. Marx and J.A. Schumpeter, in Laperche B., Galbraith J., Uzunidis D. (2006, ed), *Innovation, Evolution and Economic Change. New ideas in the Tradition of J.K. Galbraith*, Edward Elgar.
- Boutillier S., Uzunidis D. (1995), *L'entrepreneur. Une analyse socio-économique*, Economica.
- Boutillier S., Uzunidis D., (1999), *La légende de l'entrepreneur. Le capital social ou comment vient l'esprit d'entreprise*, Syros.
- Boutillier S., Uzunidis D., (2006), *L'aventure des entrepreneurs*, Studyrama.
- Boutillier S., Laperche B., Uzunidis D., (2004), Le «Potentiel de ressources» de l'entrepreneur et le «carré organique de la création d'entreprises», *Eléments de réflexion à partir du cas français*, SASE, Juillet, Society for the Advancement of Socio-Economics.
- Boutillier S., Laperche B., Uzunidis D., (2006), Globalization, new industrial flexible organization and new management of collective of workers, SASE, Juillet, Society for the Advancement of Socio-Economics.
- Buchanan J. M., Tullock G., (1962), *The Calculus of consent, Logical Foundations of Constitutional Democracy*, The University of Michigan Press.
- Castel R., (1999), *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard.

Castells M., (2001), *La société en réseaux, L'ère de l'information*, tome 1, Fayard.

Chandler A., (1997), *La main visible des managers*, Economica.

Coase R., (2005), *L'entreprise, le marché et le droit*, Editions d'Organisation (cette édition regroupe les principaux articles de l'auteur depuis 1937).

Coriat B., (1994a), *L'atelier et le chronomètre*, Bourgois.

Coriat B., (1994b), *L'atelier et le robot*, Bourgois.

De Singly F., (2004), *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin.

Durkheim E., (1978), *De la division du travail social*, PUF (première édition : 1893).

Ekert-Jaffé O., Terraz I., L'Etat et la cellule familiale sont-ils substituables dans la prise en charge des chômeurs en Europe ?, *Economie et statistique*, n°387.

Esping-Andersen, (1990ed), *The Three worlds of Welfare Capitalism*, Policy Press.

EUROSTAT, (2005), *L'Europe en chiffres*.

Friedman M., (1962), *Capitalism and Freedom*.

Galbraith J.K., (1967), *The New Industrial State*, Boston: Houghton Mifflin.

Hayek F. A., (1948), *Individualism and Economic order*, The University of Chicago Press.

Heertje A., (2006), *Schumpeter on the Economics of Innovation and the Development of Capitalism*, Edward Elgar.

Hobsbawm E., (1994), *L'âge des extrêmes. Histoire du cours 20^{ème} siècle*, Edition Complexe.

Keynes J. M., (1999), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot.

Keynes J. M., (2002), *La pauvreté dans l'abondance*, Gallimard.

Kirzner I. M., (2005), *Concurrence et esprit d'entreprise*, Economica.

Marchesnay M., (2003), La petite entreprise : sortir de l'ignorance, *Revue française de gestion*, vol.29, n°144, mai-juin, pp.107-118.

Marchesnay M., (2004), « L'hypofirme, fondement de l'hypermodernité ? », 7^e Congrès International francophone en entrepreneuriat PME, 27-29 octobre.

Marshall A., (1890), *Principes d'économie politique*

Marshall A., (1919), *Industry and Trade*.

OCDE, (2005), *Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat*.

Piore M. J., Sabel C. F., (1989), *Les chemins de la prospérité*, Hachette (première édition : 1985)

Rosenvallon P., (1978), *La crise de l'Etat providence*, Le point-Seuil.

Say J.-B., (1996), *Cours d'économie politique*, (première édition : 1828), GF-Flammarion.

Schumpeter J.A., (1976), *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, (première édition : 1942), Harper Perennial.

Schumpeter J. A., (1983), *Histoire de l'analyse économique*, (première édition : 1954), Gallimard.

Schumpeter J.A., (2006), *The Theory of Economic Development (1911)*, Transaction Publishers.

Walras L., (1988), *Eléments d'économie pure*, (première édition : 1874), Economica.

Williamson O. E., (1986), *Economic Organization: Firms, Markets and Policy, Controls*, Wheatsheaf Books.